

## Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2023-0057**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide **CLEAN'ALG GUARD**,*

*de la société **SAS GUARD INDUSTRIE***

*enregistrée sous le numéro **BC-HE086513-46***

*Vu le rapport d'évaluation du produit CLEAN'ALG GUARD réalisé par l'état membre rapporteur,*

*Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide CLEAN'ALG GUARD enregistrée sous le numéro EU-0031015-0000 dans le registre des produits biocides le 15 mai 2023,*

*Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 02/11/2024.

A Maisons-Alfort, le 25/09/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	CLEAN'ALG GUARD
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	NET'ALG GUARD STOP'ALG GUARD

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	SAS GUARD INDUSTRIE
	<b>Adresse</b>	179 rue Saint-Honoré, 75001 Paris France
<b>Numéro de demande</b>	BC-HE086513-46	
<b>Type de demande</b>	Notification de mise à disposition sur le marché	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0057	
<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricants du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	SALVECO S.A.S.
<b>Adresse du fabricant</b>	Avenue Pierre Mendes-France F-88100 Saint Die des Vosges France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Avenue Pierre Mendes-France F-88100 Saint Die des Vosges France

<b>Nom du fabricant</b>	Guard Industrie
<b>Adresse du fabricant</b>	695B rue de l'Hers - ZAC de la Masquère 31750 Escalquens France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	695B rue de l'Hers - ZAC de la Masquère 31750 Escalquens France

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Acide lactique
<b>Nom du fabricant</b>	PURAC BIOQUIMICA
<b>Adresse du fabricant</b>	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne

<b>Substance active</b>	Acide lactique
<b>Nom du fabricant</b>	JUNGBUNGLAUER S.A
<b>Adresse du fabricant</b>	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France

<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France
---	---

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique		Substance active		200-018-0	1,69

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution
---

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1 Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algicides

<b>Type de produit</b>	TP2
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Solution prête à l'emploi avec une efficacité algicide utilisée pour éliminer les lichens et les algues sur les surfaces dures : toits, murs, béton, pierre, carrelage, terrains de sport, aires de jeux, serres.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Nom scientifique: Algae Nom commun: Algae  Nom scientifique: Lichens Nom commun: Lichens
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application à la main par: pulvérisation, étalement, application de mousse, traitement au pinceau, traitement par trempage, immersion.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Taux d'application: mouiller complètement toutes les surfaces Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appliquer une fois et ensuite surveiller la situation régulièrement. Répéter l'opération si nécessaire.

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel Professionnel Grand public (non professionnel)
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Pulvérisateur, : HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,15-1 L Sac: HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,01-5L Bouteille : HDPE, LDPE, PET, PE, PP , 0.01-2L Bidon, plastique : HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,1-1 L Fût: HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 10-210L IBC (contenant en vrac intermédiaire) : HDPE, LDPE, PET, PE, PP , 1000L Jerrican: HDPE, LDPE, PET, PE, PP , 1-80L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

–

#### 4.1.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

–

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

–

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Utiliser par temps sec.
- Appliquer le produit en pulvérisant sur toute la surface à traiter.
- Laisser le produit agir jusqu'au séchage complet.
- Ne pas rincer.
- Si nécessaire, brosser les résidus après 48h.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour les utilisateurs non professionnels : Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main. Tenir hors de portée des enfants.
- Pour les utilisateurs professionnels uniquement : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Instructions de premier secours:

- En cas d'ingestion: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact s'il y en a et rincer les yeux lentement et doucement avec de l'eau propre.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Le produit peut être stocké à température ambiante pendant 24 mois.
- Eviter le froid, le gel et la chaleur.

### **6. Autre(s) information(s)**

-